



Notre devise :
La solidarité et le travail de chacun au profit de tous
 Charles HEBRARD

L'OFFICIER MARINIER

Avril 2009
 64^{ème} année

n° 314



PÉRIODIQUE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES OFFICIERS MARINIERS EN RETRAITE ET VEUVES (F.N.O.M.)

Sommaire **Le grand virage de la reconversion**

Le grand virage de la reconversion	1
« GRIESMAR »	1, 10
Voeux des associations et du CEMM	2 - 3
Informations sociales et Administratives	4, 5, 9
Tribune libre	4, 10
Pôle des retraités	5
Informations générales	6 - 7
Vie des associations	8
Nécrologie	8
Bureau National	10
Souvenirs	11 - 12

Jurisprudence « GRIESMAR »,

Une nouvelle voie de recours est apparue (Voir en page 10)



NH 90 - Eurocopter - Patrick Penna

Contrairement aux idées reçues, le militaire n'est pas un citoyen à part entière comme son confrère civil.

Le fonctionnaire civil est assuré d'un emploi à vie (CDI : contrat à durée indéterminée) ce qui n'est pas le cas des militaires à qui l'on impose des contrats courts (CDD : contrat à durée déterminée) et des limites d'âge particulièrement basses. C'est pourquoi annuellement 3.200 à 3.500 marins doivent quitter l'institution « Marine ». **Le cadre fixé par le Livre Blanc et la révision des Politiques Publiques (RGPP) a un impact important pour la Marine qui doit réduire ses effectifs de 6.000 personnes entre 2009 et 2014. Cela fait 1.200 marins de plus par an à reconverter dans le civil et la fonction publique.**

Dans le contexte actuel d'un marché du travail en très grande difficulté avec un taux chômage qui augmente de façon importante tous les mois, la reconversion des 4500 marins par an sera très difficile. La reconversion dans les armées est en pleine réforme avec centralisation des moyens puisqu'il n'existera plus qu'une agence unique de reconversion pour toutes les armées. « Marine mobilité » qui avait de bons résultats pour le retour à l'emploi des marins va se retrouver intégrée dans cette nouvelle agence de reconversion.

On ne peut qu'être

inquiet pour les marins qui devront quitter l'institution dans les années à venir et les objectifs seront difficilement atteignables en 2014, malgré toutes les aides mises en place pour les incitations au départ. Une pause dans les départs supplémentaires serait peut-être souhaitable? N'oublions pas que la France est le deuxième pays au monde ayant la plus grande surface maritime à surveiller et que la réduction imposée à notre Marine est surprenante dans le contexte de la mondialisation, de la surveillance et de la protection du trafic des flux de marchandises licites et illicites.

Le BUREAU NATIONAL



marstratna.com